

DÉLIBÉRATION n° 20260320-25

Objet : *Nombre d'adjoints*

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Absent : 0

Pouvoir : 0

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :

Amandine Jalliffier-Talmat

Transmis le : **23 MARS 2026**

Le vingt mars deux mil vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le quinze mars deux mil vingt-six, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Stéphane Malard. Les convocations ont été envoyées le quinze mars deux mil vingt-six.

Présents : Stéphane Malard, Arlette Vizioz, Julien Bernou, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Sergi, Pascal Pongerard, Danielle Laparra, Jacques Mollard, Corinne Cardot, Éric Bouet, Benoît Demanze, Marlène Perret-Depiaz, Érika Kiezer, David Vizioz, Amandine Jalliffier-Talmat.

Le maire, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a proposé au conseil municipal de créer quatre postes d'adjoints (même nombre que sur la mandature précédente).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer quatre postes d'adjoints.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,  
Stéphane Malard.



Le secrétaire de séance,  
Amandine Jalliffier-Talmat.

